



En raison de la création d'un regard sur réseau des eaux usées pour le raccordement du bâtiment Le Biverget Lamoignon, la circulation sera interrompue et une déviation sera mise en place par le chemin du Bâtiment et le chemin de la Goye.
Le stationnement des véhicules légers et des poids lourds sera interdit.

Ces dispositions entreront en vigueur à compter du **15 avril** jusqu'au terme des travaux ne pouvant excéder un délai de 10 jours.